



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

But du sondage

Ce sondage est destiné aux entreprises culturelles* de Suisse romande.

Il a comme but d'obtenir des informations chiffrées sur les mesures mises sur pied (RHT et indemnisation pour pertes). Il est donc important de prendre quelques minutes pour y répondre que vous ayez fait appel ou pas à ces dispositifs. Un sondage similaire destiné aux acteur.es culturels existe aussi. Vous le trouvez à cette adresse:

https://fr.surveymonkey.com/r/TFCR_acteurs

Nous souhaitons avoir un retour sur ces processus, comment vous les avez vécus et quelle est la situation des entreprises culturelles à l'aube de cette deuxième vague d'indemnisations.

Ce sondage est porté par la Task Force Culture Romande.

**selon l'ordonnance Covid Culture une entreprise culturelle est "une personne morale qui réalise la majorité de son chiffre d'affaires dans le domaine de la culture."*



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Coordonnées

Dans ce sondage les questions obligatoires sont marquées d'un *

Toutes les données sont anonymisées et traitées de façon confidentielle. Les questions relatives aux données personnelles ne sont par ailleurs pas obligatoires.

1. Merci de nous laisser vos coordonnées. Elles ne seront utilisées que dans le cadre de ce sondage, notamment pour vous tenir au courant des résultats si vous le souhaitez.

Nom et prénom

Société

Ville/Localité

Code postal

Adresse email

* 2. Etes-vous membre d'une ou plusieurs de nos associations?

Ad*
s

ACR

ARF
/FD
S

AR
OPA

Arto
s

ASI
TIS

Dan
se
Suis
se

FAR
S

FC
MA

PET
ZI

Pro
Cine
ma

Pro
Cirq
ue

Son
art

SSR
S

t.
Prof
essi
onn
el-le
-s
du
spe
ctacl
e
Suis
se

USD
AM

Visa
rte

Auc
une

Autre (veuillez préciser)

* 3. Je souhaite être tenu au courant des résultats

oui

non

Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Qui et où

* 4. Dans quel canton votre entreprise culturelle est-elle située?

* 5. Dans quel domaine culturel s'exerce votre activité principale?

* 6. Forme juridique de l'entreprise

- Association
- Fondation
- SARL
- SA
- Autre (veuillez préciser)

* 7. Type d'activité principale

- Lieux (cinéma, théâtre, club, etc)
- Manifestation (festival, etc)
- Prestataires (agent, prestataire technique, diffusion, etc)
- Production et création (compagnies, société de production, groupe de musique, etc)
- Si autre veuillez préciser

* 8. Touchez-vous des subventions?

9. Si vous touchez des subventions ont-elles été maintenues?

- oui entièrement
- oui mais j'ai dû rendre une partie/je ne les ai pas touchées en entier
- non

* 10. Avez-vous demandé des soutiens (RHT, prêts covid, indemnisation pour pertes)

oui

non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: type de soutiens RHT

* 11. Avez-vous demandé des RHT (chômage partiel)?

oui

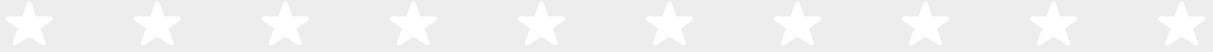
non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: RHT processus

* 12. Sur une échelle de 1 (très compliqué) à 10 (très facile) comment jugez-vous la procédure de demande de demande de RHT?



* 13. Avez-vous reçu une décision?

- Oui
- Non

Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles RHT décision

* 14. Combien de temps après le dépôt de la demande avez-vous reçu une décision?

- moins d'un mois
- entre 1 et 2 mois
- entre 2 et 4 mois
- entre 4 et 6 mois
- plus de 6 mois

* 15. La décision ...

- était positive
- était négative
- ma demande était partiellement admise

16. Si elle était négative ou partiellement admise contenait-elle des explications qui vous permettent de comprendre pourquoi?

- Oui
- Non

Commentaire

* 17. Avez-vous dû faire opposition pour obtenir les RHT?

- Oui
- Non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles demande indemnisation?

* 18. Avez-vous fait une demande d'indemnisation pour pertes financières?

Ces demandes se faisaient auprès des services cantonaux de la culture du canton siège de votre entreprise.

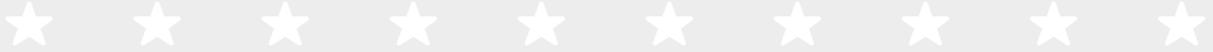
oui

non

Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: indemnisation pour pertes complexité et périodes

* 19. Sur une échelle de 1 (très compliqué) à 10 (très facile) comment jugez-vous la procédure de demande d'indemnisation pour perte (canton)?



* 20. Avez-vous fait une demande d'indemnisation pour perte

- pour mars à août
- pour septembre octobre
- pour les deux périodes



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: période de mars à août date demande

21. Quel était grosso modo le montant demandé?

* 22. Avez-vous reçu une décision?

Oui

Non

Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: période de mars à août décision

* 23. Combien de temps après le dépôt de la demande avez-vous reçu une décision?

- moins d'un mois
- entre 1 et 2 mois
- de 2 mois à 4 mois
- de 4 à 6 mois
- plus de 6 mois

* 24. La décision ...

- était positive
- était négative
- ma demande était partiellement admise

25. Si elle était négative ou partiellement admise contenait-elle des explications qui vous permettent de comprendre pourquoi?

- Oui
- Non

Commentaire

26. Avez-vous dû intervenir auprès du canton pour obtenir une indemnisation suite à une réponse négative ?

- oui
- non

* 27. L'indemnisation vous a-t-elle été versée, au moins en partie?

- oui
- non

Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprise culturelles: période de mars à août indemnisation

* 28. Combien de temps après le dépôt de la demande avez-vous touché l'indemnisation?

- moins d'un mois
- entre 1 et 2 mois
- entre 2 et 4 mois
- entre 4 et 6 mois
- plus de 6 mois

29. Avez-vous aujourd'hui touché l'entier de la somme promise ? merci d'indiquer grosso modo le pourcentage

0% 100%

30. Comme l'indemnisation ne couvre au plus que 80% des pertes, avez-vous eu la possibilité de trouver le financement du solde?

- Oui
- Non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: demande pour septembre octobre aussi?

* 31. Avez-vous aussi fait une demande pour la période de septembre octobre?

oui

non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles septembre octobre demande

32. Quel était grosso modo le montant demandé?

* 33. Avez-vous reçu une décision?

- Oui
- Non

Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles septembre octobre décision

* 34. Combien de temps après le dépôt de la demande avez-vous reçu une décision?

- moins d'un mois
- entre 1 et 2 mois
- entre 2 et 4 mois
- entre 4 et 6 mois
- plus de 6 mois

* 35. La décision ...

- était positive
- était négative
- ma demande était partiellement admise

36. Si elle était négative ou partiellement admise contenait-elle des explications qui vous permettent de comprendre pourquoi?

- Oui
- Non

Commentaire

37. Avez-vous dû intervenir auprès du canton pour obtenir une indemnisation suite à une réponse négative ?

- oui
- non

* 38. L'indemnisation vous a-t-elle été versée, au moins en partie?

- oui
- non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles septembre octobre indemnisation

* 39. Combien de temps après le dépôt de la demande avez-vous reçu touché l'indemnisation?

- moins d'un mois
- entre 1 et 2 mois
- entre 2 et 4 mois
- entre 4 et 6 mois
- plus de 6 mois

40. Avez-vous aujourd'hui touché l'entier de la somme ? merci d'indiquer grosso modo le pourcentage

0% 100%

41. Comme l'indemnisation ne couvre au plus que 80% des pertes, avez-vous eu la possibilité de trouver le financement du solde?

- Oui
- Non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: type soutien prêts Covid

* 42. Avez-vous aussi fait une demande de prêts Covid?

oui

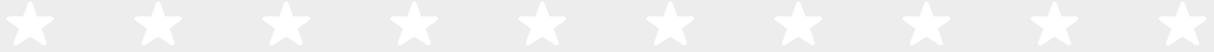
non



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles: prêts Covid complexité et satisfaction

* 43. Sur une échelle de 1 (très compliqué) à 10 (très facile) comment jugez-vous la procédure de demande de prêts Covid?





Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Pourquoi ne pas avoir fait appel aux dispositifs?

44. Vous avez la possibilité de nous dire ici pourquoi vous n'avez fait appel à aucun dispositif ou si vous avez obtenu d'autres types de soutien

Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Entreprises culturelles situation et confiance pour la suite

Vous trouverez ici une série de questions auxquelles il n'est pour la plupart pas obligatoire de répondre. Cependant elles sont utiles pour faire remonter des informations aux autorités et aux médias sur la situation des acteur.es culturels. Merci de prendre le temps d'y répondre si vous le pouvez.

* 45. Sur une échelle de 1 à 5 (1=très mauvais 5 = très bon) comment jugez-vous les dispositifs mis en place pour les aides?

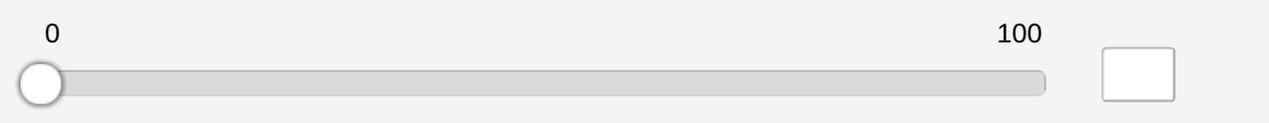
	1	2	3	4	5	ne s'applique pas
Clarté des processus, explications	<input type="radio"/>					
Formulaires à remplir	<input type="radio"/>					
Disponibilité des autorités-guichet d'aide	<input type="radio"/>					
Transparence dans les réponses	<input type="radio"/>					
Adéquation des aides par rapport à votre situation / vos besoins	<input type="radio"/>					
Rapidité de traitement des dossiers	<input type="radio"/>					

46. Avez-vous trouvé d'autres formes de soutien ou de façon de compenser les pertes ?

- nous avons couvert cela avec les réserves de l'entreprise
- un don d'une association/fondation/mécène
- une subvention additionnelle
- du crowdfunding
- des dons de privés/nos membres
- nous n'avons pas trouvé de solution à ce jour
- nous n'avons pas eu de pertes
- autre (veuillez préciser)

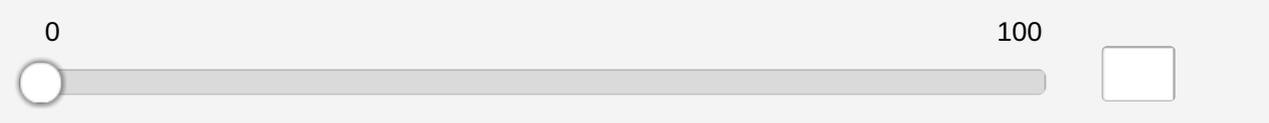
* 47. Quel est le degré de confiance que vous avez par rapport à la suite des indemnisations?

0 100

A horizontal slider control with a circular knob on the left and a rectangular input box on the right. The slider bar is currently at the 0 position.

48. Quel est votre degré de confiance en ce qui concerne vos activités pour l'année prochaine?

0 100

A horizontal slider control with a circular knob on the left and a rectangular input box on the right. The slider bar is currently at the 0 position.

49. Quelle est la situation financière de votre entreprise?

- catastrophique, si nous ne trouvons pas de solution rapidement, nous n'aurons pas d'autre choix que la faillite/dissolution
- grave, nous allons vers les chiffres rouges, mais nous avons encore quelques solutions à explorer
- sérieuse, nous avons beaucoup perdu mais nous terminons l'année dans les chiffres noirs
- bonne, nous nous en sortons bien cette année, mais nous avons des inquiétudes pour 2021
- excellente, nos finances vont bien et nous n'avons pas d'inquiétudes majeures pour 2021



Mesures de soutien pour les entreprises culturelles: de mars 2020 à octobre 2020

Commentaires

50. Vous pouvez nous laisser un commentaire